



Du désordre en AG !!!

Par Passy

Bonjour, Notre dernière AG a fait l'objet de difficulté de plusieurs ordres: Arrivée en retard du Syndic, désignation du Président à bulletin secret; L'AG prévue à 17h30 n'a en fait commencé qu' 18h30 après le vote du Président. Finalement l'ordre du jour n'a pas été entièrement jusqu'à son terme car car il a fallu rendre la salle qui avait été louée pour 1h30. Maintenant le Syndic nous propose une AG extraordinaire pour 2300 euros. Que faire ?? merci de me répondre. Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le conseil syndical n'a pas joué son rôle ... et les copropriétaires n'ont pas été vigilants ni disciplinés.

1h pour élire un président c'est très inquiétant.

Je ne comprend pas le coût de cette AG supplémentaire (qui est en fait la suite de la précédente et pas une nouvelle AG) qui semble très élevé : Combien y a-t-il de lots ?

Par Nihilscio

Bonjour,

Désignation du président à bulletin secret : ce n'est pas possible. En copropriété les votes sont toujours nominatifs. Vous voulez probablement dire que le vote s'est fait par bulletins et non à mains levées. En toute rigueur c'est préférable parce que c'est plus sûr mais c'est plus long.

L'ordre du jour n'ayant pas été intégralement traité, soit on attend l'année prochaine soit on réunit une nouvelle assemblée. Une nouvelle assemblée est une prestation particulière qui n'entre pas dans le forfait de la gestion courante. Il y a une rémunération supplémentaire du syndic à prévoir. Il faut compter aussi le coût des convocations. En plus de la location de la salle, tout cela finit par coûter cher.